



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD**

Spécial n°52 du 15 JUILLET 2015

SOMMAIRE

15-0470

arrêté portant subdélégation de signature de Mme Géraldine Morillon, DIRECCTE de Corse, chargée de l'Unité Territoriale de Corse du Sud (METROLOGIE)



PRÉFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION RÉGIONALE
DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté n° 15-0470

Portant subdélégation de signature de Madame Géraldine MORILLON, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse, chargée de l'Unité Territoriale de Corse-du-Sud.

**LA DIRECTRICE REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CORSE,
CHARGÉE DE L'UNITE TERRITORIALE DE CORSE-DU-SUD,**

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;
- Vu** le décret du Président de la République du 14 juin 2013 nommant Monsieur Christophe MIRMAND Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 29 avril 2014 nommant Madame Géraldine MORILLON Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse;
- Vu** l'arrêté préfectoral du n° 2014163-007 du 12 juin 2014 portant délégation de signature à Madame Géraldine MORILLON Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse, chargée de l'Unité Territoriale de Corse-du-Sud ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Attribution des subdélégations – Champ d’application

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Gilles ANJOUBAULT, directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pour signer tous les actes relatifs à l’agrément des organismes pour l’installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous les actes relatifs :

- Au maintien des dispenses accordées en application de l’article 623 de l’arrêté ministériel du 31 décembre 2001 pris pour l’application du décret du 3 mai 2001 susvisé ;
- A l’attribution, à la suspension et au retrait des marques d’identification ;

ARTICLE 2 : Application

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, et de la Consommation, du Travail et de l’Emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Corse du Sud.

Ajaccio, le 9 juin 2015

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l’Emploi de Corse,

Géraldine MORILLON.